DEMANDE DE MISE A L'HONNEUR D'UN MEMBRE : Mode d'emploi

Le Principe

Chaque association membre a la possibilité de mettre 2 membres à l'honneur par an. Ceci est fait pour féliciter l'engagement bénévole de vos membres depuis de longues années ou encore de mettre à l'honneur quelqu'un qui se serait distingué d'une manière exceptionnelle. Dans tous les cas, ces mises à l'honneur sont faites pour mettre en valeur des personnes qui contribuent ou qui ont contribué à la valorisation du carnaval en Alsace et en Lorraine par leur engagement bénévole au sein des associations membres.

Quelle est la marche à suivre ?

C'est le président de chaque association membre qui doit faire la démarche de demander une mise à l'honneur en remplissant une fiche de « Demande de mise à l'honneur ». Cette demande doit être renseignée de manière la plus complète possible. Elle doit ensuite être envoyée au Conseil d'administration avant le 31 juillet de l'année en cours pour pouvoir être examinée par le dernier conseil d'administration avant l'assemblée générale du mois d'octobre. C'est bien le conseil d'administration qui valide ou non la demande de mise à l'honneur en fonction des faits relatés dans la fiche de demande.

La mise à l'honneur à proprement parler

Une fois la demande validée, le président demandeur a deux solutions.

- Une mise à l'honneur de la personne lors de l'assemblée générale de l'ACAL, devant l'ensemble des représentants de l'amicale (ce qui a d'autant plus de portée). La médaille est remise à l'intéressé après un petit discours précisant les raisons de cette mise à l'honneur, par le président de l'ACAL ou son représentant membre du conseil d'administration de l'ACAL
- Une mise à l'honneur de la personne lors d'une réunion de son association. Cette remise de décoration sera effectuée dans les mêmes conditions, par le président de l'ACAL ou son représentant membre du conseil d'administration.

Combien ça coûte ?

Evidemment, cela a un coût, relativement minime par rapport à ce que cette personne aura apporté à votre association ! La mise à l'honneur coûte 20€ qui couvrent le prix de la médaille et du diplôme personnalisé que recevra le bénéficiaire.

Siège Social : 8 rue Michelet 57000 Metz
acal@live.fr